

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-26

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0023-26 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE MODIFIER, ABROGER OU ADOPTER DIVERSES DISPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE.**

AVIS est par les présentes donné :

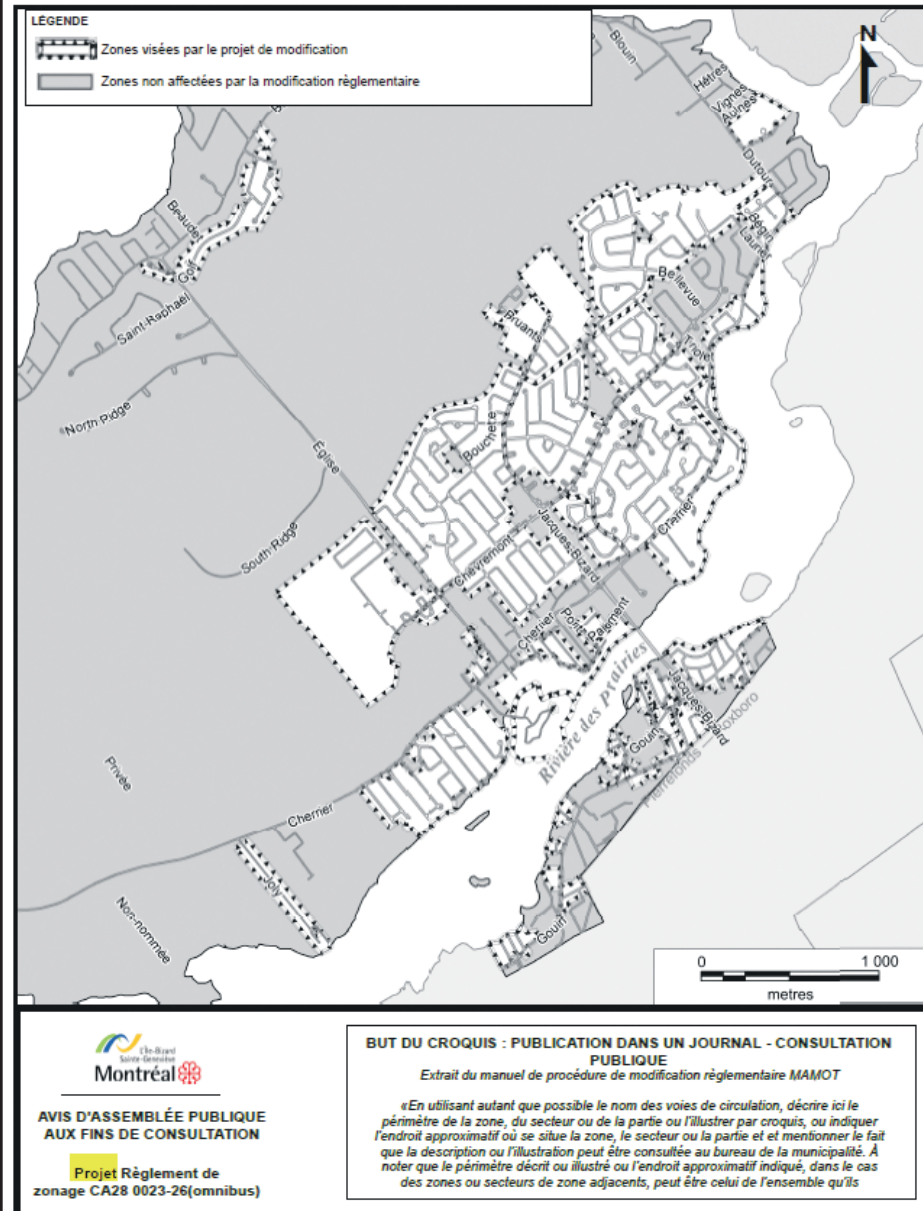
- QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2019, le premier projet de règlement numéro CA28 0023-26, intitulé tel que ci-dessus;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 7 mai 2019 à 18h30, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à l'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);
- QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) tel que décrit dans le tableau suivant :

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Approbation référendaire	Zone(s) visée(s)
1	Créer la zone P2-358 à même les zones C2-334 et R1-335	Englober l'ensemble du parc pour des usages exclusivement du groupe Public	Oui	C2-334 et R1-335 (Carte 1 – Zones visées)
2	Créer la grille des usages et normes de la zone P2-358	Permettre le groupe d'usage Public et les classes d'usages P1 et P2	Oui	P2-358 (Carte 1 – Zones visées)
3	Modifier la note spécifique aux marges latérales minimales et totales de certaines zones à la grille des usages et normes	Correspondre les marges latérales à la réalité des constructions existantes des zones visées	Oui	C1-344, C4-282, R1-224, R1-238, R1-244, R1-253, R1-256, R1-260, R1-264, R1-271, R1-276, R1-278, R1-288, R1-289, R1-302, R1-335, R1-343, R1-345, R1-351, R2-228, R2-229, R2-279, R2-281, R2-315, R2-316, R2-319, R2-324, R2-333, R2-339 et R2-346 (Carte 1 - Zones visées)
5 et 6	Définitions	Intégrer des définitions provenant d'autres règlements et actualiser certaines définitions	Non	
8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19	Modifier les distances entre les lignes de terrain et les porches, les corniches, les avant-toits, les terrasses, les balcons, les galeries, les perrons, les escaliers extérieurs en cour avant, cour latérale et arrière.	Harmoniser et assouplir les normes sur les constructions en saillie d'un bâtiment principal	Oui	
20 et 21	Revêtement extérieur	Ajouter le panneau de métal et le clin/panneau profilé de fibrociment comme matériau autorisé et simplifier les normes pour un toit plat	Non	
22	Escalier	Éliminer une redondance avec les constructions accessoire dans les cours	Oui	
23	Transformation d'un garage attenant ou intégré à une résidence	Retirer la norme afin de permettre la transformation d'un garage en espace habitable	Oui	
24 et 25	Norme particulière sur le parement extérieur dans certaines zones	Clarifier l'exigence de la maçonnerie.	Non	R1-111, P2-203, R6-204, R1-205, R1-207, R1-216 et R1-222 (Carte 1 - Zones visées)
26	Construction accessoire	Permettre tout terrain de sport et non seulement les terrains de tennis dans toutes les zones	Oui	
27 et 28	Piscine extérieur et bassin d'eau	Clarifier la notion d'enceinte pour les piscines hors-terre et interdire un fil électrique au-dessus d'une piscine	Oui	
29	Système de capteurs énergétiques	Autoriser des panneaux de solaires comme matériau de revêtement de toiture	Non	
31	Arbre	Permettre l'abattage d'arbre dans un corridor forestier métropolitain sous certaines conditions	Non	
32	Aire de stationnement	Interdire l'aménagement d'une aire de stationnement sur un terrain privé dans la zone R1-248 (Rue Blaise et Closse)	Oui	R1-248 (Carte 1 - Zones visées)
33 et 35	Aire de stationnement	Appliquer seulement la norme de surface imperméable et abroger celle qui interdit l'empiètement en façade avant autre qu'un garage	Oui	
34	Aire de stationnement	Autoriser différents types de pavage	Non	
37	Aire de chargement et de déchargement	Augmenter la superficie minimale pour l'aménagement d'une aire de chargement et de déchargement	Oui	
38 et 39	Enseigne	Modifier la distance entre une enseigne sur poteau et socle avec une ligne avant	Non	
40	Logement supplémentaire	Éliminer une ambiguïté concernant le logement supplémentaire	Oui	
41	Maison mobile	Préciser la hauteur maximale entre le plancher et le sol d'une maison mobile	Oui	
42	Logement dans un sous-sol	Afin de simplifier la compréhension : modifier l'aménagement d'un logement dans un sous-sol pour l'appliquer pour le type d'usage et non par zone	Oui	
43	Projet intégré dans la zone R1-357	Ajouter certaines dispositions pour les projets intégrés dans la zone R1-357	Oui	R1-357 (Carte 1 - Zones visées)
44	Abri d'auto temporaire	Modifier les dates pour l'installation d'un abri d'auto temporaire	Non	
45, 46 et 47	Vente de fruits et de légumes	Actualiser les normes sur l'installation d'un kiosque saisonnier de vente de fruits et légumes	Oui	
48	Droits acquis	Régulariser certaines constructions résidentielles construites avant 1975.	Oui	
4, 7, 11, 30 et 36	Diverses corrections	Procéder à différentes corrections d'erreurs ou d'imprécisions	Non	

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-26

Carte 1 - Zones visées



5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0023-26 peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures normales d'ouverture des bureaux

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève,  
ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille dix-neuf.**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza